

## Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

### 1 Intitulé du module Formation pratique 2 EE 2018-2019

<p><b>Code</b> T.TS.SO359.FP2EE.F.18</p> <p><b>Niveau</b>  <input checked="" type="checkbox"/> module de base  <input type="checkbox"/> module d'approfondissement  <input type="checkbox"/> module avancé  <input type="checkbox"/> module spécialisé</p>	<p><b>Type de formation *</b>  <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> EMBA <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres</p> <p><b>Caractéristique</b>  <input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière, voire du domaine si le règlement de filière le précise conformément à l'article 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO</p>	<p><b>Type de module</b>  <input checked="" type="checkbox"/> module principal  <input type="checkbox"/> module lié au module principal  <input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire</p>	<p><b>Organisation temporelle</b>  <input type="checkbox"/> module sur 1 semestre  <input type="checkbox"/> module sur 2 semestres  <input type="checkbox"/> semestre de printemps  <input type="checkbox"/> semestre d'automne  <input checked="" type="checkbox"/> Autres</p>
--	---	---	---

### 2 Organisation

<p><b>Crédits ECTS *</b>  <b>30 crédits ECTS</b>          - la partie formation "terrain" équivaut à <b>25 crédits ECTS</b>          - la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique équivaut à <b>5 crédits ECTS</b>.</p>	<p><b>Langues(s)</b>  <input checked="" type="checkbox"/> français</p>
--	--

Volée EE2016

Semestres 5 à 8  
**Sem.5 : Automne 2018**  
**Sem.6 : Printemps 2019**  
**Sem.7 : Automne 2019**  
**Sem.8 : Printemps 2020**

### 3 Prérequis

- avoir validé le(s) module(s)  
 avoir suivi le(s) module(s)  
 Pas de prérequis  
 Autres

#### Autres prérequis

- Avoir validé le module Formation pratique 1 (T.TS.SO359.FP1EE.F.16)
- Présence à tous les cours de la formation pratique 2 ainsi qu'aux permanences obligatoires.
- Rendre tous les documents demandés dans les délais imposés (écrits, bilans).

Domaine HES-SO Travail social  
Filière Travail social

#### 4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage \***

##### Compétences :

Ce sont les compétences 6 à 10 qui sont particulièrement travaillées dans la partie orientation du programme, sachant que néanmoins les autres le sont également :

6. Se positionner professionnellement et personnellement en questionnant le sens de l'action sociale
7. Décider d'engager une action et la mettre en oeuvre
8. Encourager et soutenir la participation des personnes et des groupes dans la société
9. Evaluer et réorienter l'action
10. Identifier, intégrer, mettre en forme et transmettre des informations sociales pertinentes pour les différents acteurs sociaux

##### Objectifs pour la partie "terrain" :

Les buts se développent dans une logique d'alternance, dans une perspective de professionnalisation dans l'orientation choisie. A l'issue de cette partie du module, l'étudiant-e devra :

- Etre capable d'identifier les problématiques sociales et les besoins des bénéficiaires/usagers (leurs intérêts et attentes, ressources et potentialités).
- Connaître les modèles d'intervention dans leurs dimensions méthodologiques.
- Etre capable d'identifier les exigences et les dilemmes éthiques de la profession.
- Etre capable de mobiliser des connaissances théoriques permettant une meilleure appréciation des réalités du terrain.
- Etre capable d'interroger et de donner du sens aux expériences réalisées.
- Etre capable d'identifier les ressources professionnelles individuelles et collectives.
- Etre capable d'évaluer ses propres interventions.

##### Objectifs pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique 2 :

Cette partie du module se développe dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Dans le but de fournir aux étudiant-e-s des repères leur permettant de se situer dans leur travail et de construire des compétences professionnelles. A l'issue de cette partie du module, l'étudiant devra :

- Etre capable de présenter et d'analyser des situations professionnelles au moyens de différents cadres de référence.
- Etre capable de comprendre son activité professionnelle dans ses dimensions théoriques et pratiques, pour développer un pouvoir d'action individuel et collectif.
- Etre capable d'identifier le sens de l'action professionnel.
- Etre capable d'évaluer son action professionnelle.
- Etre capable de développer une réflexion éthique en situation de travail.
- Etre capable de travailler et de développer un posture et une identité professionnelles.
- Etre capable de se positionner dans son processus de formation.
- Etre capable de conceptualiser par écrit sa pratique professionnelle.

#### 5 **Contenu et formes d'enseignement \***

##### Contenu pour la partie "terrain" :

La formation pratique vise l'accroissement progressif de la réflexivité, dans une dynamique qui vise à transformer les expériences en compétences :

- Travail dans une institution, expérience et pratique réflexive.
- Elaboration, rédaction et mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (CPT2).
- Accompagnement pédagogique du PF.
- Elaboration et rédaction d'un rapport écrit.
- Evaluation tripartite de la période de FP2 (étudiant-e, PF, RFP).
- Les "Lignes directrices pour la formation pratique bachelor en travail social" explicitent les conditions d'application de ce contenu.

##### Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

Suivi par PF (praticien formateur, praticienne formatrice).

Suivi par RFP (responsable de suivi de formation pratique).

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

##### Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

D'une part cette partie du module organise et prépare le suivi de la deuxième période de formation pratique. D'autre part, elle développe une réflexion sur l'action et la transformation des situations réelles en compétences, en mettant l'accent sur la dimension collective de la professionnalisation.

- Analyse de pratique
- Socialisation des expériences professionnelles

##### Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module formation pratique 2 :

- Cours d'analyse de pratique
- Supervision

**Domaine HES-SO Travail social**  
**Filière Travail social**

## 6 Modalités d'évaluation et de validation \*

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 30 crédits ECTS.  
La partie "intégration" est validée selon la notation "Acquis/non Acquis". La partie formation "terrain" est validée selon la notation "A à F" et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie "intégration" soit acquise (selon l'article 19 al. 2 du Règlement de la filière du Bachelor of Arts HES-SO en travail social).

### **Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "lignes directrices pour la formation pratique en travail social") :**

1. Emploi au minimum à 50% dans une institution de travail social conventionnée.
2. Au minimum 85 jours effectifs de formation pratique (équivalent plein temps).
3. Signature du contrat pédagogique tripartite 2 (au plus tard à **fin mars 2019**).
4. Rapport écrit de formation pratique validé.
5. Signature du dossier du Contrat Pédagogique Tripartite.
6. Séance tripartite, évaluation finale.
7. Rapport écrit de formation pratique validé, condition **impérative** pour l'accréditation du module.
8. Bilan écrit du/de la PF.
9. Attestation de 20h de supervision, condition **impérative** pour l'accréditation du module.

### **Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :**

1. Présentation écrite et orale d'une situation au minimum pendant le cours d'analyse de pratique.
2. Présence active et obligatoire.
3. Travail de validation selon les informations données lors de la 1ère journée de cours.

### **Modalités de répétition :**

En cas d'obtention de la note F :  
Répétition de la Formation pratique 2

## 7 Modalités de remédiation \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

## 7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) \*

- remédiation possible  
 pas de remédiation  
 Autres modalités (préciser ci-dessous)

### **Autres modalités de remédiation**

## 8 Remarques

La supervision pédagogique peut se dérouler de 2 manières :

### **Modalité A**

- Elle est individuelle et dure 20 heures. Elle s'effectue en deux fois 10 heures avec la/le même superviseur-e en parallèle des deux périodes de formation pratique.

### **Modalité B, conçue en principe en deux parties :**

- 10 heures de supervision pédagogique en groupe de 3 étudiant-e-s maximum durant la première période de formation pratique.
- 10 heures de supervision pédagogique individuelle durant la deuxième période de formation pratique. Elles s'effectuent avec la/le même superviseur-e.

A la fin de votre formation pratique 2, vous devrez fournir l'attestation des 10 heures de supervision, remplie et signée par votre superviseur. Sans cette attestation, votre note de formation pratique 2 ne pourra être attribuée.

## 9 Bibliographie

## 10 Enseignants

### **Nom du responsable de module \***

MERCOLLI Mauro

### **Descriptif validé le \***

Mardi 3 juillet 2018

### **Descriptif validé par \***

Philippe Beuret